

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~  
Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

### Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



## CASAVANT FRERES

... FACTEURS D'ORGUES ...

### Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 52 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc....

Les plus remarquables sont celles de  
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada).  
L'université de Toronto.  
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve  
L'église Notre-Dame, Montréal.  
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.  
La cathédrale de Montréal.  
La basilique de Québec.  
La basilique d'Ottawa.  
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré  
Le Grand Opéra de Boston.  
L'église Saint-François-Xavier, New-York.  
La cathédrale de Trois-Rivières.  
La cathédrale de Chicoutimi.  
La cathédrale de Nicolet.

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

## ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

## CÔUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

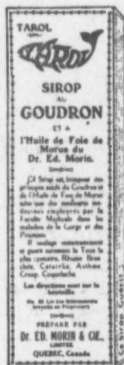
# IL FAUT GUÉRIR

---

## VOTRE RHUME

et pour cela, méfiez-vous des sirops à base d'opium ou de morphine qui calment, mais **ne guérissent pas**. Au premier symptôme de **Mal de Gorge, enrouement, toux, rhume, bronchite**, prenez du

### TAROL



Sirop composé de Goudron, d'Huile de Foie de Morue et de Médicaments approuvés par la Faculté de Médecine pour le traitement des Maladies des voix Respiratoires.

TAROL soulage instantanément et guérit sûrement la **TOUX** la plus opiniâtre, le **RHUME**, la **BRONCHITE Aigue** ou chronique, la **CATARHÉ**, la **GRIPPE**, la **COQUELUCHE**, le **CROUP** et toutes les Affections graves ou légères des Poumons.

25c. la Bouteille.

Pour compléter le traitement, on prendra alternativement, à deux heures d'intervalle,

### VIN MORIN CRESO-PHATES

le grand Tonique des Poumons. Petit modèle ; 50c. grand modèle \$1.00.

Aux personnes Pâles, Faibles, Anémiques, nous recommandons l'usage régulier des **Pilules Cardinales** qui enrichissent le sang et fortifient tout l'organisme.—50c. la boîte.

**Dr Ed. MORIN & Cie, Limitee,**

113, Côte de la Montagne, - - - - - QUÉBEC.

**CIERGES ET VINS DE MESSE**  
**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur  
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges  
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263  
Résidence : 15, rue Ste-Julie

**CHARLES GAGNON**  
AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES  
FEU, VIE, ACCIDENTS,  
MARINE, Etc.

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**  
CANADA.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES**  
**TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

**P.-C. Lacasse**  
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
**40, RUE DE LA FABRIQUE**

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

## N. RIOUX & CIE

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉ A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

## LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

## JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. F. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

## GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Ornage

— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

# TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

**FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

**ENTREPRENEURS  
DE**

**PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ÉLECTRIQUES,**

**OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.**

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soatanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et réserve - - - - - 1,650,000.00

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE. De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCRÉDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DES COMMISSAIRES ET CENSEURS

### DEPT. D'ÉPARGNE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera  
raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à  
des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes  
depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.

# BOVRIL

## Sauve beaucoup d'argent

BOVRIL sauve beaucoup d'argent à la cuisine. Il fait  
des plats succulents avec des choses qu'on ne pourrait man-  
ger autrement. Son pouvoir reconstituant—ce dont nous a-  
vons précisément besoin en ces temps difficiles—surpasse de  
dix à vingt fois la quantité prise.

**C'EST CELA LE BOVRIL !**



---

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 129. — Les Quarante-Heures, 129.*

**Partie officielle :** Lettre de Sa Sainteté Benoit XV, 130. — Communication de l'Archevêché, 136. — L'Apostolat de la prière, 136.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : L'enseignement de l'histoire, 137. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Solennités externes renvoyées au dimanche, 139. — LES LIVRES : 140.

**Bulletin social :** FAITS ET ŒUVRES : La journée des œuvres, 141.

---

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 5 novembre. — XXI ap. Pent. et 2 nov. Du dim.  
Lundi, 6. — De l'octave.  
Mardi, 7. — De l'octave.  
Mercredi, 8. — Octave de la Toussaint.  
Jeudi, 9. — DÉDICACE DE LA BASILIQUE DU SAUVEUR. *dbl. 2 cl.*  
Vendredi, 10. — S. ANDRÉ AVELLIN, confesseur  
Samedi, 11. — S. MARTIN DE TOURS, évêque et conf.  
Dimanche, 12. — XXII ap. Pent. et 3 nov. Du dim.

## QUARANTE-HEURES

5 novembre, Jacques-Cartier. — 7, St-Marc. — 8, La Durantaye. — 11, Couvent de St-Pascal.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### LETTRE DE SA SAINTETÉ BENOIT XV

A NOTRE CHER FILS, LOUIS-NAZAIRE BEGIN, CARDINAL-PRETRÉ  
DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, ARCHEVEQUE DE  
QUEBEC, ET AUX AUTRES ARCHEVEQUES ET  
EVEQUES DU CANADA

#### BENOIT XV PAPE

*Notre Cher Fils, Vénérables Frères, Salut et Bénédiction Apostolique.*

La charge, qui Nous a été confiée d'En-Haut, de paître le troupeau du Seigneur, nous est un puissant motif, lorsque s'élèvent entre les enfants de l'Eglise des dissentiments qui pourraient mettre en péril la paix et la concorde mutuelle, pour que Nous Nous efforcions, autant qu'il est en Nous, d'arriver à tout prix à les accommoder. Qu'y a-t-il, en effet, d'aussi pernicieux pour les intérêts catholiques, d'aussi étranger aux préceptes divins et aux principes de l'Eglise, que de voir les fidèles du Christ divisés par des luttes de partis ?

Assurément " tout royaume divisé contre lui-même sera en proie à la désolation " ; et du moment où le peuple chrétien cessera de ne faire qu'"un cœur et qu'une âme", il s'éloignera peu à peu de cette charité qui est non seulement " le lien de la perfection " (1) mais la principale et la première loi du christianisme (2), puisque le Rédempteur du genre humain l'a donnée à ses disciples comme son testament (3), puisqu'il a proclamé qu'elle serait le signe et la preuve de la vraie foi : " c'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres." (4) A quoi il faut ajouter que ces dissensions, outre qu'elles s'éloignent absolument de l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ont encore pour triste effet de détourner de plus en plus " ceux du dehors " du catholicisme, alors que, tout au contraire, la fraternelle union et la charité des catholiques a toujours été pour les étrangers une excitation puissante à entrer dans leur société.

(1) Coloss., III. 14.

(2) Math., XXII, 38-39.

(3) Jean, XIII, 34 ; XV. 12. 17. XVII, 11.

(4) Jean, XIII, 35.

Nous sommes conséquemment, vénérables Frères, extrêmement préoccupés de ce que, entre les catholiques de votre pays, dont par ailleurs la foi et la piété sont universellement reconnues, il s'est élevé depuis quelques années des dissensions, qui se sont aggravées de jour en jour et qui désormais sont devenues publiques, ainsi que nous l'ont démontré plusieurs preuves certaines et que Vous-mêmes Nous en avez instruits.

La cause de ce dissentiment est fort claire. Parmi les Catholiques Canadiens, les uns, originaires de France, parlent la langue française ; les autres, bien que d'origines diverses, se servent de la langue anglaise ; de là entre eux contestation et dispute.

Les Franco-Canadiens affirment que tout se passe correctement dans leur province de Québec ; mais dans l'Ontario et en d'autres endroits, où habitent des familles assez nombreuses de leur race, et où la langue anglaise est en usage de par la loi de la province, ils se plaignent qu'on ne tienne pas équitablement compte de la langue française, ni dans le saint ministère, ni dans les écoles catholiques séparées.

Ce qu'ils veulent en conséquence, c'est que les prêtres qui administrent les paroisses soient choisis d'après le nombre des catholiques de l'une ou l'autre langue, en sorte que, là où les Franco-Canadiens l'emportent en nombre, le Curé soit de leur race, et de leur langue, et que, dans les paroisses où ils ne sont qu'en un certain nombre, la langue française soit employée aussi bien que la langue anglaise pour la prédication et les autres ministères ecclésiastiques ; et qu'enfin, dans les écoles séparées, on enseigne aux enfants la langue française d'une façon plus complète et plus en rapport avec leur propre manière.

De leur côté, les autres prétendent que, dans l'Ontario et dans les autres provinces de langue anglaise, les catholiques sont moins nombreux que les non-catholiques, bien que, en certains endroits, les Franco-Canadiens l'emportent en nombre sur les catholiques de l'autre langue ; ils disent donc que, pour la désignation des recteurs des églises, on doit tenir compte, d'une part des gens qui peuvent et qui doivent être amenés à la vraie religion, d'autre part de la langue qui est propre à la province, et enfin des autres conditions de lieux et de personnes, en sorte que la question ne saurait être tranchée uniquement par la considération du nombre prépondérant des familles catholiques. Ils ajoutent qu'il n'est pas rare de voir les prêtres franco-canadiens, ou insuffisamment instruits de la langue anglaise, ou la mettant au-dessous de leur propre langue ; d'où il résulte que, dans l'exercice du saint ministère ou bien ils ne réussissent que médiocrement, ou bien ils n'apportent pas le concours que réclame le besoin des localités. — Relativement aux écoles séparées, ils opposent que si la langue

française était enseignée comme le demandent les Franco-Canadiens, la bonne instruction des enfants dans la langue anglaise, qui est celle de la province, en serait gravement compromise, et cela au préjudice des parents, qui seraient obligés, ou bien de combler à leurs frais les lacunes de cet enseignement, pour que leurs enfants acquièrent une parfaite connaissance de l'anglais, ou bien de laisser de côté les écoles catholiques, et d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques ou *neutres*, ce qui ne doit absolument pas être.

Ils disent enfin que ce système d'enseignement indisposerait facilement le gouvernement contre les écoles séparées ; si, en effet, on pouvait leur reprocher, à ces écoles, de négliger l'utilité commune, l'avantage de la loi concernant les écoles propres aux catholiques serait mis en péril, alors qu'il importe souverainement au bien de la religion que ce privilège soit sauvegardé.

Si seulement ces questions se traitaient avec calme et modération ! Mais, comme si la race ou la religion elle-même était en cause, on les discute dans les journaux et les revues, dans les livres et les brochures, dans les conversations particulières et dans les réunions publiques, avec une telle âpreté, que les esprits s'animent et s'échauffent, au point où le dissentiment entre l'un et l'autre parti devient chaque jour plus inguérissable.

Pour apporter à un si grand mal les remèdes opportuns, il Nous a paru bon de Vous faire part de Nos intentions, à Vous, vénérables Frères, que Nous savons être en union si étroite avec Nous. Soyez persuadés que Vous répondrez à Nos plus vifs désirs, si Vous faites tous vos efforts, pour obtenir que, grâce à l'esprit de paix et de charité, l'accord et l'union se rétablissent entre les fidèles confiés à Votre sollicitude. Nous faisons Nôtres les paroles de l'Apôtre saint Paul : " Je vous conjure, donc, mes frères, par le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de n'avoir tous qu'un même langage et de ne pas souffrir de schismes parmi vous ; mais d'être tous affermis dans le même esprit et dans les mêmes sentiments. (5) Vous supportant mutuellement en charité ; appliqués à conserver l'unité d'esprit, par le lien de la paix ". (6) Nous sommes en effet les fils du même Père, nous participons au même banquet céleste et aux mêmes sacrements, nous sommes appelés à la même béatitude, baptisés dans un seul Esprit, . . . abreuvés d'un seul Esprit. (7) Car vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez été revêtus du Christ (8) : où il n'y a ni gentil,

(5) I Cor., I. 10.

(6) Eph., IV, 2-3.

(7) I Cor., XII, 13.

(8) Galat., III. 27.

ni juif, ni circoncision, ni incirconcision (ni barbare ni Scythe), ni esclave ni libre, mais où le Christ est tout en tous". (9)

Que si les fidèles de votre pays, pour des raisons de race et d'origine, n'ont pas les mêmes manières de voir, *et angustiantur vasa carnis*, c'est-à-dire que "la chair a des vues étroites", il faut tout au contraire, selon le conseil de saint Augustin, (10) *ut dilatentur spatia charitatis*", que la charité élargisse les cœurs. Mais si les dissentiments ne peuvent pas se résoudre complètement *ex aequo et bono* et par la seule loi de la charité, il y a dans l'Eglise des hommes placés par l'Esprit-Saint pour juger, et à la sentence desquels les fidèles doivent obéir, s'ils veulent appartenir à Jésus-Christ et ne point "passer pour des payens et des publicains."

Ainsi donc la décision des controverses qu'ont entre eux les catholiques Canadiens touchant les droits de l'une et l'autre langue et leur emploi dans les édifices sacrés et dans leurs écoles catholiques, cette décision appartient aux évêques, surtout à ceux qui président aux diocèses où la lutte est plus ardente. C'est pourquoi Nous les exhortons à se réunir, à considérer et peser avec soin une matière si importante et à statuer ensuite et décerner ce qu'ils croiront juste et opportun, en ayant uniquement en vue la cause du Christ et le salut des âmes. Que si, pour n'importe quel motif, leur sentence ne peut pas régler et terminer la querelle, ils déféreront l'affaire à ce Siège Apostolique, qui, suivant les lois de la justice et de la charité, tranchera le débat de telle sorte que les fidèles gardent à l'avenir, "comme il convient à des saints", la paix et la bienveillance mutuelle.

En attendant, les journaux et les revues, qui se glorifient de l'appellation de catholiques, doivent s'abstenir d'alimenter la discorde parmi les fidèles ou de prévenir le jugement de l'Eglise; et si leurs rédacteurs gardent patiemment un modeste silence, s'ils s'appliquent même volontiers à calmer les esprits, ils auront bien mérité de leur profession. Les fidèles de leur côté doivent s'interdire de traiter cette question dans les réunions populaires, dans les assemblées, dans les congrès catholiques proprement dits; car il est presque impossible que les orateurs ne se laissent entraîner par l'esprit de parti et n'attisent par leurs discours la violence de l'incendie.

Ces prescriptions, que Nous dicte pour tous vos diocésains Notre affection paternelle, le clergé doit les considérer comme lui étant premièrement et principalement adressées. Les prêtres, en effet, devant se faire de cœur les modèles du troupeau, il leur sié-

(9) Coloss. III. II.

(10) Serm. LXIX, Migne, P. L. tom. 38, col. 440.

rait fort mal de se laisser emporter par ces luttes de rivalités et de jalousies. C'est pourquoi Nous leur recommandons très affectueusement d'être les premiers parmi leurs ouailles, pour la modération et la bienveillance, pour le respect à l'égard des évêques, et enfin pour l'obéissance, principalement dans les matières qui appartiennent à la justice et à la discipline de l'Eglise et qui sont du domaine propre de sa juridiction.

Assurément, le bien spirituel et la concorde des catholiques de l'une et de l'autre langue gagneront beaucoup, si tous les prêtres possèdent parfaitement l'un et l'autre idiome. Aussi avons-Nous appris avec une très grande satisfaction, que dans plusieurs séminaires on a établi comme règle que les séminaristes s'exercent à très bien parler le français et l'anglais ; et Nous voudrions que cet exemple fût suivi dans tous les autres séminaires. Quant aux prêtres qui vaquent au saint ministère, ils doivent s'appliquer à acquérir la connaissance et l'usage des deux langues ; et mettant de côté tout esprit de parti, ils devraient se servir tantôt de l'une tantôt de l'autre, suivant les besoins des fidèles.

Maintenant, pour ce qui est des écoles catholiques de l'Ontario, comme la lutte sur ce point est plus vive, il convient d'en parler plus en détail.

Personne ne niera que le gouvernement de l'Ontario est dans son droit en exigeant que la langue anglaise, qui est celle de la province, soit enseignée aux enfants dans les écoles ; de même les catholiques de l'Ontario demandent, avec raison, que dans les écoles séparées cet enseignement soit donné avec assez de perfection, pour que leurs enfants se trouvent dans les mêmes conditions que ceux des non-catholiques qui fréquentent les écoles *neutres*, et ne soient pas moins en état, soit d'aborder les écoles supérieures, soit d'arriver aux emplois civils. On ne saurait d'autre part refuser aux Franco-Canadiens qui habitent cette province le droit de réclamer, quoique dans une proportion convenable, que dans les écoles, où leurs enfants sont en un certain nombre, la langue française soit enseignée ; et l'on ne peut assurément leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient tant au cœur.

Toutefois les catholiques de ce pays doivent bien se rappeler, que ce qui importe souverainement et avant tout, c'est qu'il y ait des écoles catholiques, et qu'elles ne soient sous aucun prétexte mises en danger de disparaître.

Il faut en effet que, tout en étant formés à la connaissance des lettres humaines, les enfants apprennent aussi à garder la foi catholique, à faire profession de la doctrine de Jésus-Christ et à en observer religieusement la loi : c'est ce qu'exige absolument l'amour de nos enfants, le bien de la Religion et la cause même du Christ.

Comment arriver maintenant à concilier ces deux choses, l'enseignement complet de la langue anglaise et un enseignement convenable de la langue française aux enfants Franco-Canadiens ? Il est évident que s'il s'agit des écoles soumises à l'autorité du gouvernement, la question ne pourra pas être réglée en dehors de lui. Rien n'empêche cependant que les Evêques, s'inspirant de leur zèle pour le salut des âmes, s'emploient avec sagesse et activité pour faire prévaloir des conseils de modération, et pour faire attribuer à chacune des parties ce qui est juste et équitable.

Au reste, vénérables Frères, ayant la plus grande confiance dans votre foi et votre dévouement, Vous sachant si pénétrés de vos obligations et si préoccupés du compte que Vous aurez à rendre au Souverain Juge, Nous tenons pour certain, que Vous n'omettez rien de ce qui pourra être tenté, pour éloigner tout dommage et ramener la paix. Appliquez donc vos pensées et vos soins à faire que, " tous ne soient qu'un, et qu'ils soient consommés dans l'unité ", ainsi que le Divin Maître en a fait sa doctrine et sa prière, au moment où il allait se livrer pour nous à la mort sur la croix. Qu'elles s'impriment dans les âmes de vos diocésains, ces paroles de l'Apôtre : " Soyez un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation, il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous et au milieu de toutes choses et en nous tous." (11) Et que dans cette mutuelle union les fidèles soient " bons les uns envers les autres, miséricordieux, se pardonnant mutuellement comme Dieu lui-même nous a pardonné en Jésus-Christ." (12)

Comme gage des dons célestes et en témoignage de Notre paternelle affection, Nous Vous accordons de tout cœur, à Vous, Notre cher Fils, à Nos vénérables Frères, au clergé et aux fidèles de chacun de Vous, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près St-Pierre, le VIII du mois de septembre MDCCCXVI, troisième année de Notre Pontifical.

BENEDICTVS PP. XV.

(11) Eph., IV, 4-6.

(12) Eph., IV, 32.

## COMMUNICATION DE L'ARCHEVÊCHÉ

*A Messieurs les Curés  
du diocèse de Québec.*

A l'occasion de la tenue du Comité Catholique de l'Instruction Publique, à la fin de septembre dernier, les Archevêques et Evêques présents ont eu, au palais cardinalice, une assemblée où ils ont décidé de permettre, dans les églises de leurs diocèses, une collecte demandée par le Comité du Fonds de secours pour les Marins Britanniques, *British Sailors Relief Fund*.

Le nom de ce Comité indique clairement son objet : il s'occupe de créer un fonds pour l'assistance aux blessés des marins britanniques, aux veuves et aux orphelins des matelots qui sont morts victimes de la guerre actuelle. Ce comité est placé sous le patronage de Son Altesse Royale le Duc de Connaught ; M. William-J. Ross en est le président d'office. Il s'adresse aux canadiens de toute origine : à tous il demande une aumône pour soulager les misères d'héroïques marins et de leurs familles.

L'œuvre accomplie par ce comité est une œuvre de charité et de reconnaissance qui mérite toutes les sympathies et tous les encouragements. Nous demandons donc aux foyers d'accueillir son appel avec bienveillance et générosité. L'aumône qu'ils donneront pourra obtenir de la miséricorde divine la fin d'une guerre dont souffre l'univers entier.

En conséquence, le dimanche, 12 novembre, dans toutes les églises du diocèse et dans toutes les chapelles où les fidèles sont admis à remplir le précepte de l'audition de la messe, il se fera une collecte pour l'œuvre des marins britanniques. Cette collecte sera annoncée dimanche, le 5 novembre, pour que personne ne soit pris au dépourvu. Le produit de cette collecte sera envoyé sans retard à la Procure de l'Archevêché pour être immédiatement transmis au Comité du fonds de secours pour les marins britanniques.

Archevêché de Québec,  
le 30 octobre 1916.

Par ordre  
JULES LABERGE, ptre  
Secrétaire.

## APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

*Intention générale de novembre approuvée et bénie par  
Notre Saint Père le Pape.*

## LES AMES DU PURGATOIRE

Quelle intention pouvait mieux convenir pour le mois de novembre, aux associés de l'*Apostolat*, que la prière pour les âmes du purgatoire. Novembre, n'est-ce pas le mois qui nous rappelle le plus nos chers disparus ! Les premiers jours en sont consacrés



par la prière liturgique à célébrer les gloires de ceux qui ont eu leur couronne au ciel, et à intercéder pour les âmes que de légères taches éloignent encore du séjour des élus. Tous les soirs les fidèles seront conviés au son de la cloche à offrir une prière à leurs frères du purgatoire.

Quelle compassion ne devons-nous pas avoir pour ces pauvres âmes dont les souffrances, d'après l'opinion de saint Thomas et de plusieurs Pères de l'Eglise, dépassent toutes celles que l'on peut concevoir sur la terre.

Ne négligeons donc pas d'offrir toutes nos prières, nos œuvres, nos souffrances, pendant ce mois, au divin Cœur pour les âmes du Purgatoire. Gagnons pour elles les indulgences du Rosaire, du Chemin de la Croix ; communions et assistons au saint Sacrifice pour elles.

#### OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de JESUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier pour les âmes du purgatoire.

*Résolution apostolique.* — Je m'habituerai à avoir souvent sur les lèvres quelque courte prière indulgenciée pour secourir les âmes du Purgatoire.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

#### CAUSERIE DE LA SEMAINE

### L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

On fait bien, dans nos collèges, d'attacher une grande importance à l'enseignement de l'histoire.

Après l'enseignement du catéchisme et de la philosophie, c'est l'enseignement de l'histoire qui contribue le plus efficacement à orienter l'esprit de notre jeunesse. Les grands faits de l'histoire

ont le don de frapper l'intelligence des jeunes ; ils s'impriment facilement, et pour longtemps, dans leur mémoire. Quel est, par exemple, l'étudiant de race française qui ne s'enthousiasme pas au récit des stupéfiantes randonnées de Napoléon à travers l'Europe ? Et quel est celui qui n'en garde pas, toute sa vie, un peu d'éblouissement ? Arcole, Lodi, Wagram, Iéna, Austerlitz sont des noms qui ne s'effacent plus de la mémoire.

Aussi, l'histoire a toujours été une grande école de formation pour la jeunesse ; et, pour l'enseigner, elle demande, si l'on veut qu'elle soit véritablement formatrice, une formation doctrinale à toute épreuve. Un historien érudit qui manque de philosophie peut devenir un maître d'erreur redoutable.

On a beau dire, en effet, que l'histoire n'est qu'une suite d'événements racontés, on n'empêchera jamais un professeur ou un écrivain d'histoire de faire l'interprétation des faits qu'il expose à ses élèves ou au public. Et cela est tellement vrai qu'il est impossible de trouver un cours ou un livre d'histoire qui soit neutre, c'est-à-dire un cours ou un livre d'histoire d'où l'appréciation des faits soit complètement absente. Il y a une histoire impartiale ; il n'y a pas d'histoire neutre. Tout historien, fût-il le plus humble des professeurs dans la plus humble des classes, possède une doctrine, vraie ou fautive, qui lui sert de guide dans ses jugements sur les hommes et sur les événements. Un historien qui a des principes erronés faussera le sens de l'histoire qu'il enseigne, aussi bien que l'esprit de ses lecteurs ou de ses auditeurs. Il faut donc au professeur d'histoire de nos collèges, qui doit être un véritable éducateur, une formation philosophique et théologique, sinon parfaite, du moins, sérieuse.

Aujourd'hui, surtout, que les ennemis de l'Eglise ont fait du domaine historique un immense champ de bataille d'où leurs troupes rangées marchent sans cesse à l'assaut de la vérité, le professeur d'histoire de nos collèges, surtout celui qui enseigne dans les classes supérieures, doit connaître, au moins, dans leurs principes, les diverses écoles historiques qui se partagent l'attention du monde ; et il doit être en mesure de les juger sûrement à l'aide des principes de la doctrine catholique.

fait  
ment  
et l'  
mod

beau  
dont  
une  
écriv  
sont  
hérei  
man  
que,  
com  
Dieu  
enfa  
sent  
temp

prov

religi  
seul

teurs  
péter  
Il s'a  
unive

depu

accoi

Ainsi, il y a, aujourd'hui, l'école des historiens sectaires, qui fait de la haine anticatholique la règle souveraine de ses jugements. Le français Aulard, avec son *Histoire de la Révolution*, et l'Américain Lea, avec son *Histoire de l'Inquisition*, sont des modèles achevés de ce genre d'historiens.

Il y a l'école des historiens libéraux, où se trouvent pêle-mêle beaucoup de libres-penseurs et quelques catholiques fourvoyés et dont l'idéal est de faire une histoire sans Dieu, comme ils veulent une société neutre. Les catholiques de cette école dangereuse, écrivait récemment M. l'abbé Létourneau, curé de S.-Sulpice, sont "ces écrivains de caractère hésitant et de doctrine incohérente" qui ne veulent pas "considérer l'histoire humaine à la manière des grands historiens de l'Eglise" et qui refusent de "voir que, finalement, l'histoire du genre humain est celle de deux cités, comme dit saint Augustin : l'histoire de la cité des enfants de Dieu, qui est conduite par Jésus-Christ, et l'histoire de la cité des enfants des hommes, qui est conduite par Satan." Taine représente bien ce type d'historien, avec ses *Origines de la France contemporaine*, d'où le nom même de Dieu est écarté.

"L'histoire, a dit le cardinal Langénieux, est l'évolution providentielle de l'humanité autour de Jésus-Christ."

Pour être catholique, l'enseignement de l'histoire profane ou religieuse doit prendre pour guide ce principe fondamental, qui seul donne le vrai sens de l'histoire humaine.

A. H.

---

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### SOLENNITÉS EXTERNES RENVOYÉES AU DIMANCHE

Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui à nos lecteurs un nouveau travail de M. l'abbé Joseph Saint-Denis, le compétent liturgiste de Montréal, auteur de plusieurs excellents Ordo. Il s'agit de *l'Etude des Indults accordés tant au Canada qu'à l'Eglise universelle pour transférer la solennité de certaines fêtes*.

Comme le titre l'indique, il s'agit d'un sujet plein d'actualité, depuis surtout le décret du 28 octobre 1913.

L'auteur donne, par ordre chronologique, tous les indults accordés au Canada, qui sont au nombre de dix. Ces divers in-

dults, qu'on ne retrouvait que difficilement, sont accompagnés d'un commentaire qui en précise bien toute la portée.

L'auteur distingue entre les solennités *anciennes* qui nous sont accordées par divers indults (de 1792 à 1892), et les solennités *nouvelles* concédées par Pie X.

Il fait bien ressortir les différences qui existent entre ces deux espèces de solennités : les unes sont obligatoires, les autres facultatives ; les unes peuvent être anticipées ou renvoyées, les autres, non ; et ainsi de suite.

Il y a, à la fin de la brochure, divers index qui aideront beaucoup à se renseigner facilement sur n'importe laquelle de nos solennités.

C'est donc un travail très utile et qui peut rendre de grands services. (1)

---

(1) En vente chez les libraires ou chez l'auteur à Chambly.

### LES LIVRES

DOM J.-B. CHAUTARD, abbé de Sept-Tours. *L'âme de tout apostolat*. Ouvrage honoré d'un autographe de Benoît XV, et recommandé par Pie X et par de nombreux cardinaux et évêques. Sixième édition, refondue et augmentée, 50 mille exemplaires vendus. Paris-Lyon (Librairie catholique Emmanuel Vitte, 3 Place Bellecour, Lyon). Vol. in-16 de XIII-242 pages. Prix : 1.25 franc.

Pour qu'un ouvrage de haute spiritualité ait pu arriver aussi rapidement à son cinquantième mille, il a fallu vraiment qu'il réponde pleinement aux goûts et aux aspirations des âmes pieuses. Il serait bien superflu de lui faire une longue réclame. Aussi nous bornerons-nous à reproduire l'appréciation du Cardinal Sevin, archevêque de Lyon, pour mettre en relief la valeur exceptionnelle de ce livre : "Votre livre, écrivait à l'auteur le regretté Cardinal, est un livre tout d'or. Je l'ai dévoré. Jamais Pie X n'a rencontré un commentateur plus pieux, plus doctrinal plus éloquent, plus pratique des pensées dont il a rempli son Exhortation au Clergé et vingt autres Encycliques.

Croyez bien que j'ai fait connaître ce trésor autour de moi. Votre livre est expliqué en lecture spirituelle dans mes deux grands séminaires. A des évêques, à de nombreux prêtres, j'ai manifesté une sincère admiration pour votre œuvre."

---

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### FAITS ET ŒUVRES

#### LA JOURNÉE DES ŒUVRES

Mercredi et jeudi derniers, le 25 et le 26 octobre, sous le patronage de Son Eminence le Cardinal Bégin et sous la présidence de S. G. Mgr Roy, l'Action Sociale Catholique et le Conseil Central de la Croix Noire ont tenu, à l'Université Laval, la journée annuelle des Œuvres.

Un grand nombre de prêtres et de délégués laïques ont pris part aux deux séances d'études de mercredi après-midi et de jeudi matin, de même qu'à la séance publique de mercredi soir à la Salle des Promotions.

S. G. Mgr P.-E. Roy, directeur général de l'A. S. C., a ouvert la Journée par un discours de bienvenue très pratique et, comme d'habitude, dirigé droit au but.

Pourquoi sommes-nous réunis ? a-t-il remarqué. Pour nous mettre en garde contre l'isolement, qui fut la cause de mort de toutes les entreprises sociales disparues, contre le non-sens qui voudrait que l'homme d'œuvres travaillât en marge d'une direction commune. Il faut sortir de soi et regarder vers l'extérieur. Les dirigeants de notre Œuvre ont besoin de se sentir appuyés dans les paroisses, sur place. L'ouvrier de la bonne œuvre a l'habitude de voir surgir autour de lui tant d'opposition, qu'il lui faut sur place des concours fidèles.

Cette année, nous avons voulu préciser l'objet de nos travaux. C'est pour cela qu'il sera question de la presse catholique, de notre journal, de la manière d'y collaborer et de le propager.

La presse est l'outil indispensable des œuvres catholiques. Un grand nombre n'en sont pas encore convaincus, et c'est étonnant. On se fait des illusions.

Il faut travailler au développement et au perfectionnement de notre journal et le faire lire.

Un échange de vues a suivi le discours de Monseigneur le Président. Puis M. l'abbé d'Amours, rédacteur en chef de *l'Action Catholique*, a suggéré diverses façons de collaborer en rédaction au journal : l'article éditorial, la communication, la variété littéraire, etc. Et les sujets ne manquent pas : la colonisation, la tempérance, l'éducation agricole, commerciale, technique, le problème de la désertion du sol, la question des petites industries agricoles, la natalité, le luxe. On signalera des reproductions à donner, et le reste.

Que d'initiatives à prendre également dans le champ des *monographies* ! Mgr le président a suggéré, à ce propos, la " page paroissiale ", quand des événements mettent une paroisse en relief. Vous faites du bien, on fait du bien chez vous, dites-le, écrivez-le. Mettez votre lumière sur le chandelier !

M. le docteur Dorion, directeur de *l'Action Catholique*, a développé la question du *courrier régulier*, une des choses les plus importantes du journal, un des moyens les plus intéressants de faire connaître la vie locale et de vulgariser l'enseignement du journal. Des conseils pratiques d'une grande utilité ont aussi été donnés sur ce chapitre. Qu'on y mette, a dit Mgr Roy, un souci constant d'apostolat, comme en rédaction du journal !

Pourquoi, aussi, ne pas communiquer *tout de suite* les nouvelles locales importantes ?

Au chapitre des *communications et suggestions* à faire au journal, M. l'abbé Huot a parlé du *Bulletin d'enquête de l'A. S. C.*, moyen de documentation extrêmement utile et d'une sûreté absolue. Celui de cette année portait sur la situation religieuse et morale des paroisses : une documentation abondante a été recueillie, par ce moyen, sur la sanctification du dimanche.

Le soir, à huit heures, dans la salle des Promotions, à l'Université Laval, eut lieu, devant une assistance nombreuse et distinguée, la séance publique de la Journée des œuvres sociales catholiques. Sur l'estrade, aux côtés du Président, Monseigneur Paul-Eugène Roy, Archevêque de Séleucie, on pouvait remarquer Mgr Eugène Lapointe, P.A., Vicaire-Général de Mgr l'Evêque de Chicoutimi, Mgr C.-O. Gagnon, P.D., sous directeur de l'Action Sociale Catholique, M. le chanoine Charles Beaulieu, trésorier de l'A. S. C., le docteur Joseph Gauvreau, secrétaire de la Ligue antialcoolique de Montréal, le docteur Jules Dorion, directeur de *l'Action Catholique*, M. Adjutor Rivard, secrétaire de l'A. S. C., etc.

Mgr le Président fait d'abord une revue sommaire et intéressante du travail des divers comités d'Action Sociale Catholique,

puis M. le docteur Joseph Gauvreau, vice-président de l'Association Saint-Jean-Baptiste, secrétaire de la ligue anti-alcoolique de Montréal, traite à fond l'importante question de *la nécessité de prohiber les vins et la bière dans notre Province.*

Le conférencier va de suite aux limites des concessions ; supposé prouvé que les vins et la bière sont aliments, facteurs d'énergies, stimulant des nerfs, créateurs d'intelligence même, il reste que l'homme qui 24 mois durant, ingurgite une moyenne de 3 onces d'alcool par jour est un alcoolique constitué, ceci est prouvé scientifiquement, et que une moindre dose dans grand nombre de cas produit le même effet délétère, ceci est prouvé par les faits. Or, on sait que le vin et la bière apportent à qui en use régulièrement la dose fatale.

Dans notre Canada le problème du vin n'est qu'une question incidente greffée sur celle de l'alcool. La consommation du vin n'est ici que de 0.125 le gallon par tête.

On dit : on a pour le vin un goût inné. C'est faux de notre pays pour le moins, qui n'est nullement viticole.

On dit aussi que le vin est une boisson hygiénique. " Il n'y a pas de boissons hygiéniques, dit le docteur Triboulet ; il n'y a entre boissons qu'une différence de degrés dans la nocuité." Nul ne prétendra que le vin puisse améliorer physiologiquement la race.

Le vin n'est pas non plus antidote de l'alcool. Il en entretient le goût, au contraire.

Les inconvénients du vin sont aussi ceux de la bière, dont la consommation augmente de façon inquiétante ici, grâce à une réclame éhontée. Il faut donc, si nous ne voulons pas faire machine en arrière, que la proscription de l'alcool englobe aussi vins et bière.

Après l'apôtre de la prohibition, nous entendons l'apôtre de la sanctification du dimanche.

Nul plus que Mgr Lapointe, P.A., V.G., de Chicoutimi, n'était autorisé à nous entretenir de ce problème inquiétant né dans notre province des exigences de l'industrie, surtout celle de la pulpe. Dans les grands centres la loi dominicale est respectée, mais dans une dizaine de petites villes telles que Grand'Mère, Shawinigan, Jonquières, Donnacona, La Tuque, des milliers d'ouvriers ne connaissent pas le repos dominical. Malgré démarches et lettres pastorales des évêques, malgré le gouvernement provincial, le

travail continue. Et c'est une poignée d'étrangers, des Etats-Unis, qui viennent ainsi forcer nos ouvriers à enfreindre la loi chrétienne et à épuiser leur pauvre vie par un travail qui ne connaît pas la cesse. Au Cap de la Madeleine, l'attitude énergique des ouvriers a eu raison des patrons sur ce point. Ailleurs, pas. On congédie ceux qui refusent le travail du dimanche. "Que les curés vous fassent vivre, puisque vous voulez les écouter," disait insolemment un contre-maître à des ouvriers catholiques.

Il est consolant de voir la conduite toute différente des patrons canadiens-français, à Chicoutimi et à Chandler. Et il paraît que ça ne va pas plus mal. C'est que parmi les facteurs de richesse, le principal instrument c'est l'homme. Il est nécessaire qu'il se repose, et ici Dieu en promulguant la loi du dimanche a voulu en même temps que cette loi fût naturelle. Savants, économistes sont d'accord sur cette nécessité, et c'est être bien myope que de ne pas voir que, en définitive, le travail du dimanche ne profite pas même à l'industrie. Le travail du dimanche ruine la santé de l'ouvrier, la stabilité de la main d'œuvre, et donc nuit à l'industrie. Conséquence plus grave, produit l'ignorance religieuse de l'ouvrier qui n'entend jamais un mot de religion, détruit la vie de famille, si légitime et si précieuse pourtant, détruit les relations sociales.

Mgr Lapointe termine en adjurant nos catholiques de ne pas permettre plus longtemps que des étrangers viennent nous forcer à transgresser une loi divine, qui s'observe du reste rigoureusement chez eux.

Le lendemain matin, à 8 h. 30, les congressistes assistaient à une messe dans la chapelle de la Congrégation du Petit-Séminaire. Le R. P. Théophile Hudon, S.J., curé de Notre-Dame du Chemin, y prononçait le sermon de circonstance.

A 9 h. 30, une deuxième séance d'études réunissait les Congréganistes à la salle des cours littéraires, à l'Université Laval. On s'est, au cours de cette séance, occupé des méthodes de propagande du journal catholique : 1o. Par le Curé ; 2o. Par le Comité paroissial ; 3o. Par les associations ; 4o. Par les abonnés.

On s'est aussi occupé des principales publications à répandre dans nos paroisses.

Telle a été, dans ses grandes lignes, la journée des Œuvres Sociales Catholiques.



**LES  
PRÉVOYANTS DU CANADA  
ASSURANCE FONDS DE PENSION**

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
septembre, 1916 - - - - - \$934,003.81

**L'ANNÉE DU MILLION**

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1916

|          | ANNÉES | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|----------|--------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 31 déc   | 1909   | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
|          | 1911   | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
|          | 1913   | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
|          | 1915   | 455      | 32,155                  | 61,468   | 772,698.99   |
| 30 sept. | 1916   | 491      | 34,715                  | 66,042   | 934,003.81   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous  
aurez une idée des sommes énormes dont disposeront  
**Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer  
les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**  
Gérant-Général.

Bureau Chef : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Ave. Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million neuf cent cinquante-quatre mille piastres



Ces COFFRETS D'ÉPARGNES sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00                       | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|------------------------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | - - - - - PAR MOIS - - - - - |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.05                     | \$121.02 | \$182.01 | \$243.01 | \$ 304.07 | \$ 365.83 |
| 2   | 123.73                       | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 188.41                       | 376.89   | 505.48   | 634.03   | 762.49    | 890.97    |
| 4   | 255.05                       | 510.19   | 645.48   | 779.73   | 917.83    | 1050.97   |
| 5   | 323.72                       | 647.53   | 791.53   | 929.48   | 1074.25   | 1214.06   |
| 6   | 394.44                       | 789.00   | 938.80   | 1078.52  | 1237.55   | 1367.61   |
| 7   | 467.30                       | 934.76   | 1102.49  | 1270.13  | 1387.55   | 1504.99   |
| 8   | 542.37                       | 1084.92  | 1277.79  | 1470.56  | 1573.06   | 1655.59   |
| 9   | 619.70                       | 1239.61  | 1459.89  | 1680.07  | 1699.94   | 1719.80   |
| 10  | 699.38                       | 1398.98  | 1659.01  | 1798.94  | 1848.49   | 1908.05   |
| 11  | 781.47                       | 1563.17  | 1845.38  | 1927.42  | 1999.09   | 2060.77   |
| 12  | 866.04                       | 1732.33  | 2050.19  | 2066.84  | 2082.12   | 2108.37   |
| 13  | 953.17                       | 1906.60  | 2260.65  | 2181.48  | 2167.92   | 2171.31   |
| 14  | 1042.93                      | 2086.13  | 2473.08  | 2302.67  | 2216.88   | 2260.06   |
| 15  | 1135.38                      | 2271.09  | 2697.55  | 2430.71  | 2269.41   | 2315.10   |
| 16  | 1230.64                      | 2461.64  | 2939.46  | 2566.93  | 2335.93   | 2376.91   |
| 17  | 1328.78                      | 2657.95  | 3198.01  | 2712.67  | 2416.85   | 2446.00   |
| 18  | 1429.87                      | 2860.19  | 3472.91  | 2878.29  | 2512.60   | 2532.91   |
| 19  | 1534.03                      | 3068.55  | 3764.04  | 3064.19  | 2624.65   | 2628.15   |
| 20  | 1641.35                      | 3283.21  | 4072.65  | 3281.61  | 2752.45   | 2752.29   |
| 21  | 1751.91                      | 3504.35  | 4400.11  | 3521.05  | 2897.46   | 2897.90   |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                        |    |      |
|------------------------|----|------|
| \$ 5.00 ou moins.....  | 5  | sous |
| de 5.00 à \$10.00..... | 6  | "    |
| de 10.00 à 30.00.....  | 10 | "    |
| de 30.00 à 50.00.....  | 15 | "    |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA

HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

PROVISIONS

LÉGUMES

BISCUITS

CONSERVES DE FRUITS

FRUITSSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

E

LLES

tous  
faits,  
UN

ide de  
nes :

0.00

05.83  
42.70  
30.97  
30.97  
43.06  
67.61  
04.99  
55.59  
19.80  
98.05  
90.77  
98.37  
21.31  
00.06  
15.10  
86.91  
76.00  
82.91  
08.15  
52.39  
15.00

NALE

ndats  
: taux

orent  
ai des  
pt et  
us les  
: sans  
emar-

FONDÉE AU CANADA EN 188

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE

### "VATICAN"

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

584, Rue St-Paul Ouest MONTRÉAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOEGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

## CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300, et 1600 volumes; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

**LA LIBRAIRIE GARNEAU**  
**47, rue Buade, - - - - - QUÉBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**  
**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS**  
**GROS ET DÉTAIL**  
**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUÉBEC.**

**Editeurs des livres de plain-chant :**

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

**Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.**  
**GARANTIE DE SATISFACTION.**

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

**Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.**

Catalogue illustré adressé sur demande.

# ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET  
RESIDENCES



TRAVAIL DU  
MEILLEUR GOÛT



*Sur demande l'on sou-  
met aux intéressés  
dessins et prix.*



**B. LEONARD**  
53, rue St-Jean  
QUÉBEC.

## J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église Téléphone 5802 QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

## PICARD & DUQUET

ENR<sup>3</sup>

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPECIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT TELEPHONE 2421 J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

ACHETEZ

— VOS —



## FOURRURES

— A LA —

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUÉBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
**Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.**

## SUCCURSALES A QUEBEC:

**ST-ROCH**, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
**ST-SAUVEUR**, No 801 rue St-Valier.  
**ST-JEAN-BAPTISTE**, No 479 rue St-Jean.  
**BASSE-VILLE**, No 53 rue St-Pierre.  
**LIMOILLOU**, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS:

**RUE COMMERCIALE**, No 103, (au bas de la côte).  
**RUE EDEN**, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS**, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**  
**BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles